



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-07

L'an deux mille dix-sept, à 10h
Le 24 février, à Mouzon

Date de convocation	25 janvier 2017
Nombre de délégués :	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	27 Présents
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Thérèse BERGER	M. Mickaël LECLERE
Mme Béatrice BONNIN	M. Bernard MAILLARD
M. Jack COLLINET	M. Guillaume MARECHAL
Mme. Danielle COMBE (Pv de Jean Picart)	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Daniel COURTAUX	M. Michel NORMAND
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
Mme Maryse DESPAS	M. Bernard PIERQUIN
Mme Noëlle DEVIE	Mme Morgane PITEL
Mme Mireille GAZIN	M. Thierry RENAUDEAU
M. Eric GILLARDIN	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)	M. Daniel ROUVENACH
M. Edouard JACQUE	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Guy JOSEPH	M. François VUILLAUME
M. Eddy LAURENT	

Objet de la délibération :

HEBMA : plan de financement - phase pro, diagnostic agricole et archéologique

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-07

Objet de la délibération :

HEBMA : plan de financement - phase pro, diagnostic agricole et archéologique

Le comité de pilotage restreint de l'opération HEBMA s'est réuni le vendredi 10 février 2017 à Huilliécourt (52) pour échanger sur l'état d'avancement du dossier et sur le financement de la phase de travaux. Le montant prévisionnel de l'opération HEBMA est de 24 M€.

Une demande d'autorisation a été déposée auprès des services de l'Etat et le temps de son instruction sera utilisé pour poursuivre la concertation avec les acteurs locaux et les financeurs.

Concernant le plan de financement, les services de l'Etat ont fait part de la position de la DGFIP : Dès lors que l'Etat participe au financement d'une opération, le maître d'ouvrage doit assurer une participation minimale de 20%.

80 % du projet seraient donc financés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Etat (fonds de prévention des risques naturels majeurs dits « fonds Barnier ») et le FEDER. Les 20 % restant peuvent être financés par la Région Grand Est, les Conseils Départementaux et les Communautés de Communes impactées par le projet HEBMA.

En attendant que l'ensemble du plan de financement ne soit bouclé, certaines dépenses nécessaires à l'avancement du projet doivent pouvoir être effectuées.

Ce sont les dépenses suivantes :

Poste	Coût (€ HT)
Phase Projet dite PRO de la maitrise d'œuvre	309 400
Mission 4 du diagnostic agricole (assistance à l'acquisition)	31 900
Diagnostic archéologique	140 000
TOTAL	481 300

Sur ces dépenses, l'Agence de L'eau accepterait de financer à hauteur de 80%. La Région Grand Est à hauteur de 10%.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le comité syndical :

- décide d'engager les phases ci-dessus désignées de l'opération HEBMA, pour un montant de 481 300 € HT,
- demande à ce que, pour que les 10 % manquants, le FEDER et les conseils départementaux concernés soient sollicités,
- arrête donc le plan de financement suivant :

Organismes sollicités	%	€ HT
Région Grand Est	10	48 130
Conseil départemental des Vosges/ Conseil départemental de Haute Marne/FEDER	10	48 130
Agence de l'eau Rhin-Meuse	80	385 040
TOTAL	100	481 300

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/03/2017 à 06:58:02
Référence : 7c5d6190ddcb29e78e21b171734ab078c6d60acd